

Article

« La nordicité : nouveau mythe canado-qubécois de politique étrangère »

Paul Painchaud

Études internationales, vol. 10, n° 3, 1979, p. 614-624.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/700967ar>

DOI: 10.7202/700967ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LIVRES

I. ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

LA NORDICITÉ : NOUVEAU MYTHE CANADO-QUÉBÉCOIS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE *

Paul PAINCHAUD **

La nordicité exprime une double réalité. Tout d'abord, un fait objectif, mesurable en fonction d'un certain nombre de critères qui définissent une région particulière sur le plan physique et humain. Un fait psychique, ensuite, c'est-à-dire l'ensemble des représentations qu'une population se fait de cette région.

Le géographe Louis-Edmond Hamelin a mieux que quiconque identifié cette double dimension de la nordicité.

Un pays n'est pas le résultat des facteurs écologiques seuls : il est plus ou moins le fruit d'une pensée, que celle-ci soit exprimée ou non, exacte ou non, politisée ou non. Les structures mentales peuvent constituer les plus puissants déterminants d'une région. Par ce processus, se créent des images dont le poids peut venir à dépasser celui des réalités physiques les mieux identifiées, comme le gel... Le Nord canadien n'a pas échappé à cette évolution psychique : se mêle au Nord tangible et contingent un Nord fabriqué et inventé ¹.

Ce Nord symbolique s'exprime dans une littérature spécialisée, universitaire et para-universitaire, qui est de plus en plus abondante au Canada. Cette littérature remplit elle-même deux fonctions : elle approfondit la carte mentale du public auquel elle est destinée en faisant apparaître des dimensions matérielles et sociales nouvelles de la région ; elle propose, de ces réalités, les interprétations et les finalités qui soutiendront l'action. En d'autres termes, elle crée le mythe qui doit servir à la manipulation collective du système régional.

Jusqu'à ces dernières années, le mythe de la nordicité au Canada eut surtout une orientation « intérieure ». On entend par là qu'il reposait d'abord sur une image du Nord circonscrite par l'espace juridique canadien. En outre, les problèmes et les

* —, *Études Inuit*, vol. 3, n° 1, 1979, numéro spécial : « Revendications autochtones ».
GRIFFITHS, Franklin, *A Northern Foreign Policy*, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1979.
MORISSET, Jean, *Les chiens s'entre-dévorent*, Éditions Nouvelle Optique, Montréal, 1977.
MORISSONNEAU, Christian, *La Terre promise : le mythe du Nord québécois*, Hurtubise HMH, Montréal, 1978.
ORBAN, Edmond, *Un modèle de souveraineté-association ? Le Conseil nordique*, Hurtubise HMH, Montréal, 1978.
TELLIER, Luc-Normand, *Le Québec, État nordique*, Éditions Quinze, Montréal, 1977.

** Professeur, Département de science politique, Université Laval.

1. Louis-Edmond HAMELIN, *Nordicité canadienne*, Hurtubise HMH, Montréal, 1975.

politiques auxquels il référerait étaient considérés comme éléments ou facteurs du double processus de formation de l'État et de formation nationale qui vit le jour avec la Confédération en 1867. Dans cette perspective, le Nord représente la territorialité maximale d'un projet d'État-nation encore inachevé. C'est là le volet interne de la nordicité canadienne – comme aussi, d'ailleurs, de la nordicité québécoise².

Depuis peu, cependant, le contenu du mythe nordique s'est transformé. À la dimension purement intérieure s'est ajoutée une dimension « externe ». La nordicité devient internationale.

La nordicité internationale, au Canada, peut se décomposer en trois éléments. Tout d'abord celui des perceptions de l'espace. Le mythe nordique, désormais, déborde le territoire canadien pour englober une aire géographique plus vaste où interviennent d'autres acteurs étatiques. Le Canada, par ailleurs, partagerait avec ces derniers un certain nombre de caractéristiques qui donnent la spécificité de cette région. Si l'on veut, le Canada ferait partie, avec les autres pays nordiques, d'un système international régional distinct, le « système nordique ». Pour un pays qu'un éminent futurologue avait caractérisé comme une puissance régionale sans région, cette découverte du Nord ne peut évidemment être perçue que comme un progrès³.

La littérature qui exprime ce point de vue n'est pas évidemment aussi explicite dans ses conceptualisations. La vision d'un Nord international auquel appartiendrait le Canada par sa physionomie géosociale s'impose pourtant de plus en plus comme le prolongement, sinon la légitimisation du mythe premier, celui de la nordicité canadienne.

La nordicité internationale comporte un deuxième volet, normatif cette fois, celui des politiques à mettre en œuvre pour réaliser la vocation nordique du Canada. En pratique, cette démarche consiste à proposer une politique étrangère propre à ce système international. On s'efforcera donc d'identifier les problèmes de la région nordique ; de définir les intérêts et les objectifs du Canada face à ces problèmes ; de suggérer un ensemble d'instruments et de techniques appropriés – alliances, mobilisations bureaucratiques, investissements scientifiques... –, bref, d'élargir le champ de la diplomatie canadienne à une dimension supplémentaire et permanente.

Le troisième volet de la nordicité internationale au Canada est plus ambigu. Il se situe à l'intérieur de l'espace canadien, mais il se réfère à des problèmes qui sont potentiellement de caractère international, ou qui sont déjà perçus comme tels par un certain nombre d'acteurs de la région. Il s'agit des revendications autochtones, dont quelques-unes, à terme, pourraient conduire à une forme quelconque de statut international.

2. Sur le processus de nationalisation de l'État canadien, puis de l'État québécois, et le conflit des territorialités, voir Paul PAINCHAUD, « Territorialization and Internationalism : The Case of Quebec », dans *Publius*, vol. 7, n° 4, automne 1977.

3. Sur la notion de systèmes internationaux régionaux, on consultera Louis J. CANTORI et Steven L. SPIEGEL, *The International Politics of Regions : A Comparative Approach*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, New Jersey, 1970, et R. FALK et S. H. MENDLOVITZM (éds), *Regional Politics and World Order*, W. H. Freeman and Company, San Francisco, 1973.

Bien entendu, les gouvernements canadiens – fédéral et provinciaux – refusent de prêter aux revendications des autochtones le moindre caractère international. La plupart de ces revendications n'ont d'ailleurs pas encore atteint ce stade. Il ne faut pas exclure, cependant, qu'elles y arrivent à un moment ou l'autre, et surtout que le problème s'internationalise de lui-même, comme en témoignent les récentes initiatives de quelques groupes amérindiens à l'ONU et à Londres. Dès lors, cette dimension de la nordicité ne peut plus être considérée comme purement interne, et elle doit être comprise dans l'analyse de la nordicité internationale.

DU MYTHE INTERNE AU MYTHE EXTERNE

Un certain nombre d'ouvrages publiés au Québec au cours des deux dernières années rendent compte de cette évolution du mythe nordique au Canada⁴. Tous n'ont pas une référence directe à la dimension internationale de la nordicité, mais dans la mesure où le mythe nordique s'approfondit, les éléments qui le composent deviennent de plus en plus interdépendants. Des études qui sont en apparence éloignées de toute préoccupation internationale contribuent donc aussi à ce niveau de réflexion.

Un premier exemple de cette filiation est l'excellente étude de Christian Morissonneau. Le mérite de cette analyse est double. Tout d'abord, l'auteur établit plus parfaitement encore que ne l'avait fait Hamelin, les fondements théoriques du mythe comme instrument d'appropriation d'un espace donné. La méthode qui est ici suivie, utilisée au niveau d'une société globale et de son devenir historique, ouvre la voie à des applications plus circonscrites, notamment à l'analyse des politiques, et au premier chef, à l'analyse de la politique étrangère qui s'est très peu servie des ressources qu'offrent l'anthropologie et la sociologie. Avant d'être un ensemble d'objectifs et de moyens, toute diplomatie est une idéologie, et en son « véritable noyau », comme le dit Fernand Dumont, que cite Morissonneau, il y a le mythe. Les mythes de politique étrangère ont souvent été spatiaux parce que traditionnellement, et encore maintenant, l'une des fonctions de la diplomatie fut de compenser les limites de la souveraineté étatique par un certain aménagement de l'espace international. Les alliances, l'impérialisme, les politiques internationales régionales, peuvent ainsi, du moins en partie, s'expliquer par des perceptions territoriales qui ont elles-mêmes leur genèse dans les mythes d'une société et de sa classe dominante⁵.

L'analyse de Morissonneau est donc exemplaire, en premier lieu, comme méthode pour les internationalistes. Mais sur le fond du sujet, il nous apprend bien davantage encore, et en particulier comment, à travers une série d'enchaînements historiques et spatiaux, le mythe québécois du Nord allait conduire, comme nous le verrons plus bas, de la notion de frontière et de régénération à celle, plus contemporaine, d'une existence internationale enfin légitimée. À un point donné de son évolution, le mythe nordique conduit donc à l'idée d'indépendance, et en tout cas, en devient

4. Dans cette étude, nous avons choisi de nous en tenir à la littérature en langue française. Nous ferons une exception, cependant, pour l'ouvrage récent de Franklyn Griffiths, qui illustre parfaitement l'évolution de la pensée canadienne dans ce domaine.

5. Il importerait ici de faire référence aux contributions de la géographie sociale. Parmi de nombreux ouvrages récents dans ce domaine, signalons Emrys JONES et John EVLES, *An Introduction to Social Geography*, Oxford University Press, 1977.

l'une des explications. L'auteur ne va pas jusque-là, mais en montrant que le mythe nordique fut, comme le dit Falardeau dans son introduction, « la réponse à un continent perdu », il met en évidence la recherche d'une identité collective qui n'avait pas encore trouvé ses assises territoriales. De ce point de vue, le mythe nordique remplit la même fonction que d'autres mythes internationaux rempliront, dans l'évolution du Canada français, celui, par exemple, de la latinité, et plus tard de la francophonie, l'une et l'autre substitués d'un véritable projet de politique étrangère. Incapables pendant longtemps de s'identifier à la politique internationale du Canada, pays dont ils acceptaient par ailleurs la légitimité, les Canadiens français se sont donné soit une politique extérieure « du dedans » – le mythe nordique –, soit des références compensatrices en dehors des frontières établies. Mais l'avantage du mythe nordique est de s'appuyer sur des caractéristiques sociales plus facilement repérables – « nous sommes nordiques, dira Falardeau, par la géographie, par les habitudes de vie, par la mentalité » – de sorte que le passage au mythe international sera plus durable. Le grand intérêt de l'ouvrage de Morissonneau est de révéler les sources profondes du mythe premier, support du second.

Avec l'ouvrage de Jean Morrisset, et le numéro spécial de la revue *Études Inuit*, publiée à l'université Laval, sur les revendications autochtones, on se situe à un autre niveau du mythe nordique. Dans les deux cas, l'analyse se penche sur le problème de l'identité des populations autochtones face aux politiques de développement du Sud, et donc, en définitive, sur leur personnalité territoriale. Le droit à l'espace symbolise toutes les autres revendications dans la mesure où c'est le seul qui puisse effectivement garantir la spécificité d'un mode de vie face à l'envahissement du Sud. En posant ce problème, les populations autochtones se mettent donc dans la logique d'un négociation « inter-nationale », symbolisée d'ailleurs par la référence constante aux « traités ». À terme, elles peuvent conduire à des revendications qui modifieraient l'aménagement politique de l'espace nordique, et donc à l'établissement d'un système international d'un type inusité, mais dont on peut voir déjà les prémisses dans certaines formes d'intégration régionale, ou dans certaines formes de décentralisation infra-étatique, comme au Groenland. C'est en ce sens que les revendications autochtones peuvent être reliées à l'internationalisation du mythe nordique.

Jean Morrisset n'hésite d'ailleurs pas à situer son analyse au cœur du discours tiers-mondiste et à faire du Grand Nord canadien une zone de colonisation interne. Mettons de côté pour l'instant le débat sur la validité d'une telle proposition : il suffit qu'elle soit tenue, et reprise à leur compte par certains groupes autochtones, pour que la nature même du problème soit modifiée. Il devient difficile, désormais, aux Euro-Canadiens de traiter des problèmes des populations autochtones dans le cadre seulement d'une problématique « interne ».

L'intérêt de la démarche de Morrisset tient précisément à ce qu'il n'essaie pas d'imposer son propre discours idéologique à celui des populations qu'il avait pour mission, au début, « d'étudier ». L'analyse commence par une remise en cause de ces études, elles-mêmes éléments du processus de colonisation. Il le fait par le témoignage direct des « étudiés » qui, mieux que tous les épistémologues des sciences sociales, savent décapier la démarche dite scientifique de ses prétentions à l'objectivité.

Mais Morrisset va plus loin. Toujours par la technique de l'interview, il nous amène au cœur des problèmes des populations nordiques. Les analyses sont lucides,

parfois désabusées, mais justes. Morisset avait parfaitement raison de choisir cette démarche : mieux que tous les discours des Blancs, ces témoignages font apparaître les problèmes dans toute leur nudité. De même aussi la nature des espoirs et des revendications. Ainsi, cet Indien qui déclare :

Ne nous leurrons pas ! Si nous, les Indiens, pouvons obtenir contrôle du territoire que nous occupons effectivement... De fait, nous ne visons pas à moins. Nous devons obtenir pleine juridiction et plein contrôle sur le territoire où nous vivons...

Cette aspiration territoriale est évidemment porteuse d'un projet étatique sous-jacent, encore confus, mais lui-même potentiellement internationaliste dans ses prolongements objectifs.

Le numéro spécial d'*Études Inuit* est encore plus explicite de ce point de vue. Issu d'un colloque qui devait traiter des revendications territoriales des Inuit, ce numéro débouche sur des perceptions plus vastes. La délimitation d'un territoire inuit, en effet, ne saurait avoir de valeur que si elle s'accompagne d'un pouvoir politique correspondant, c'est-à-dire si les populations autochtones sont en mesure d'exercer un contrôle réel sur l'aménagement de ce territoire et sur les conditions de son développement. En d'autres termes, la réflexion sur les problèmes territoriaux conduit à se demander ce que doit être l'organisation politique de la nation inuit, et quels rapports cette organisation doit entretenir avec l'autre pouvoir, l'État canadien, qui n'entend pas renoncer à ses ambitions expansionnistes.

Les contributions à ce numéro sont inégales dans leur ampleur théorique. Elles passent de la simple description – l'article de Burch et celui de Crowe sur les revendications autochtones en Alaska et au Canada, celui de Poulard sur la Convention de la baie James, et celui de Gulløv sur le « Home Rule » au Groenland – à des analyses critiques dont la rigueur force à s'interroger sur les postulats explicites et implicites de la nordicité officielle (notamment les articles de Morisset et de Simard). Mais ces différences d'approche, qui privent le numéro d'une unité qu'on aurait souhaitée plus rigoureuse, ne lui enlèvent rien de sa pertinence pour le sujet qui nous occupe ici.

Jean Morisset, par exemple, débusque avec vigueur l'idéologie colonialiste sous-jacente aux interprétations que font du Nord les gouvernements, les grands corps sociaux – comme les Églises – ou les institutions académiques : c'est-à-dire le Nord perçu comme instrument de rédemption du Canada, pays hésitant qui trouverait là et sa spécificité et son avenir (« le Nord, comme l'écrit l'auteur, qui produira ce pays tant attendu nommé Canada »). Nous retrouverons ce thème un peu plus bas lorsqu'il s'agira de politique étrangère. Cette vision, cependant, se heurte à la volonté d'auto-détermination de plus en plus affirmée des nations dèns et inuit. Reconnaître à ces nations des droits comparables aux siens amènerait le Canada à leur reconnaître une personnalité internationale, et donc à renoncer à sa propre identité.

Les revendications territoriales des peuples nordiques débordent donc largement le simple octroi de « droits aborigènes » : à terme, elles bouleversent la physionomie politique de l'Amérique du Nord, et par là posent un problème international au Canada. D'ailleurs, même si celui-ci finissait par admettre l'existence de pouvoirs autochtones régionaux sur son territoire, les populations nordiques elles-mêmes ne les percevraient pas de cette façon : elles ne se considèrent pas, en effet, comme partie de la « nation » canadienne, et toutes leurs transactions avec celle-ci seraient, et sont déjà, des transactions « inter-nationales ».

Jean-Jacques Simard nous conduit implicitement aux mêmes conclusions, mais par un cheminement différent. Son étude porte sur le Nouveau-Québec, et plus particulièrement sur la Convention de la baie James comme détonateur d'un conflit entre deux projets politiques concernant l'avenir des populations autochtones. Ce conflit a pour origine l'implantation dans le Nord par les Blancs d'une technobureaucratie de *Welfare State* dont la finalité première est d'empêcher que ne se forme une véritable communauté politique autochtone. Si cette communauté devait voir le jour, en effet, elle remettrait en cause les structures mêmes de l'État canadien. Pour éviter que ne se développe pareille situation, celui-ci a mis au point une stratégie d'aide et de soutien aux populations autochtones qui assure leur survie, mais sans leur donner les moyens d'une véritable autodétermination.

Ce projet a été accepté par une majorité de la population autochtone au Nouveau-Québec. Mais il a été refusé par un autre groupe important – les « dissidents » –, qui cherche à travers les coopératives la voie d'un authentique pouvoir économique, puis politique.

Ce résumé ne fait pas justice à la richesse de l'analyse de Simard. Retenons-en, cependant, l'idée dominante d'un processus de « politification ⁶ » – défini ici dans un sens large – qui conduira, ou ne conduira pas, selon le cas, à une situation étatique. Ce processus, par ailleurs, risque d'être attisé par l'exemple tout proche du « Home Rule » au Groenland, dont Gulløv brosse un tableau succinct, mais juste, dans le même numéro d'*Études Inuit*. Le Groenland, qui jouit déjà de l'autonomie interne, et qui dispose de certains pouvoirs internationaux, créera-t-il un modèle pour les populations autochtones du Canada et du Nouveau-Québec ? Le mouvement d'affirmation nationale qui s'y est développé, et qui s'appuie en partie sur la solidarité avec les autres populations autochtones du Nord, fera-t-il tache d'huile au Canada ? Si oui, il y a fort à parier que la caisse de résonance que sont les Nations unies s'en empare et que le Canada doive en rendre compte. Devant la sous-commission de la décolonisation à l'Assemblée générale ? Situation exemplaire et fertile en acrobaties idéologiques pour l'une des cinq puissances qui ont accepté de conduire la Namibie à l'indépendance complète, contre la volonté déclarée de l'Afrique du Sud.

Les revendications autochtones n'ont pas atteint ce seuil. Mais une partie du discours nordique à leur sujet y conduit. C'est en ce sens, encore une fois, qu'il faut considérer comme élément du processus d'internationalisation de la nordicité canadienne, l'ensemble des problèmes apparemment internes, qui se rapportent aux populations autochtones.

L'INTERNATIONALISATION DU MYTHE

Mais depuis quelque temps, le mythe nordique au Canada s'est donné une spécificité internationale qui tend à s'articuler sous la forme d'une véritable doctrine de politique étrangère. Nous en donnerons ici trois exemples tirés de la littérature récente : les ouvrages de Luc-Normand Tellier, de Franklyn Griffiths et, à un moindre titre, celui d'Edmond Orban.

6. Pierre DUCLOS, « La politification : trois exposés », *Politique*, avril-juin 1961.

La caractéristique générale de ce courant de pensée est d'élargir le concept du Nord à l'ensemble des États nordiques (soit les États-Unis, l'Union soviétique et les cinq pays nordiques proprement dits, Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), et de les considérer sous l'angle de leurs intérêts communs dans l'Arctique. De plus, à l'intérieur de cet ensemble, les cinq pays nordiques sont identifiés comme devant constituer un axe privilégié de politique étrangère du Canada, en raison surtout de la similitude des systèmes politiques et de la structure socio-économique. Enfin, comme dans le cas de la nordicité intérieure, cette orientation nouvelle de la politique étrangère canadienne devrait contribuer à résoudre les principaux problèmes politiques du pays, ceux qui opposent les Blancs aux autochtones, le Québec au reste du Canada, et celui-ci aux États-Unis. Bref, encore là, la théorie du Nord rédempteur.

C'est cependant par l'importance nouvelle qu'elle accorde aux cinq pays nordiques que cette doctrine se manifeste peut-être de la façon la plus visible, sinon la plus originale. Certes, ces pays n'ont jamais cessé d'être des alliés ou des amis sûrs pour le Canada. La coopération strictement diplomatique entre celui-ci et certains d'entre eux, notamment la Norvège, le Danemark et la Suède, est traditionnellement assez étroite. Les uns et les autres appartiennent au club officieux des *like-minded countries*, dont fait également partie le Canada. Mais, désormais, la diplomatie canadienne devrait élever ces pays à un niveau plus élevé et spécifique dans l'échelle de ses valeurs stratégiques, ou du *foreign policy agenda* du gouvernement.

Cette proposition repose sur un postulat : l'expérience de ces pays, leur taille, leur niveau de développement, leur position géographique, et les formes de la coopération qu'ils ont établie entre eux, constituent un modèle pour le Canada. De là à suggérer une politique de rapprochement privilégié, le pas est vite franchi.

L'ouvrage d'Edmond Orban sur le Conseil nordique est fondé sur ce postulat, bien qu'il ne s'aventure pas sur le terrain de la politique étrangère. Il participe cependant à un mouvement d'intérêt pour les pays nordiques au sein de l'intelligentsia québécoise et canadienne qui y conduit presque naturellement⁷.

La thèse première de l'ouvrage est que le Conseil nordique présente une expérience de souveraineté-association dont le Canada et le Québec devraient peut-être s'inspirer. Invitant les Canadiens à plus de créativité dans la solution de leurs problèmes, Orban s'engage dans une description détaillée du Conseil nordique.

L'analyse du problème canadien qui précède et termine l'ouvrage est, il faut bien le dire, assez naïve et superficielle. De même aussi l'introduction à la théorie de l'intégration qui justifie en principe l'intérêt de l'auteur pour le Conseil nordique. Les articulations de la théorie à la pratique nordique y sont d'ailleurs traitées assez rapidement, sinon faiblement. L'auteur aurait pu se dispenser de ce lourd résumé qui ajoute peu à son propos principal, qui est de présenter une bonne description du Conseil nordique en tant qu'institution, ou superspectre d'un processus d'intégration plus vaste.

7. Voir, par exemple, le numéro spécial de la *Revue d'intégration européenne*, vol. 2, n° 1, septembre 1978, et diverses publications du Center for International Relations de l'Université Queen's. Mentionnons, de Nils ØRNIK, *Scandinavian Security: Challenge and Response*, 1978, et du même auteur, *The Scandinavian Allies and The European Community*, 1978, et *Our Neighbours to the East*, 1979.

À ce niveau, il faut recommander la lecture de cet ouvrage. On y trouvera clairement exposés les principaux mécanismes du Conseil nordique, ses réalisations les plus intéressantes, de même aussi que ses échecs. La documentation est abondante, bien qu'exclusivement de langue anglaise et française, mais l'auteur semble avoir procédé à de nombreuses entrevues, ce qui permet de corriger quelque peu l'unilatéralisme de la littérature utilisée.

Le modèle du Conseil nordique pourrait-il s'appliquer au Canada si la thèse du parti québécois l'emportait ? Orban est très prudent dans ses conclusions. Il note la situation très particulière des pays nordiques, la spécificité de leurs problèmes par rapport à ceux du Canada. Mais il souligne aussi leurs problèmes communs avec celui-ci, et en particulier la nécessité de l'un et des autres de résister à l'attraction d'un Sud plus puissant par la consolidation des rapports horizontaux, ou des rapports est-ouest. Mais la Confédération canadienne n'est-elle pas en elle-même un système d'intégration horizontale plus efficace que le Conseil nordique ? L'auteur, qui s'est enfermé au départ dans le principe que ce système devrait être radicalement modifié, ne peut répondre avec satisfaction à cette question. Le parti-pris implicite de son entreprise limite ici la validité de sa démonstration. Le problème canadien, en effet, n'est pas de réunir des souverainetés politiques déjà établies – et dans ce cas le Conseil nordique pourrait être un modèle d'intégration ou d'association – mais bien de défaire un ensemble politique en unités souveraines distinctes. Le modèle était donc mal choisi au départ, et toute la référence à la théorie de l'intégration qui précède l'ouvrage est en ce sens un leurre. C'est plutôt à une théorie de la « désintégration » qu'il faudrait ici recourir, qu'elle soit partielle ou totale, pacifique ou violente. Or c'est là un champ d'investigation encore vierge au niveau théorique. Les politicologues trompent donc leur public en utilisant des schèmes d'analyse qui sont sans rapport avec les processus réels qui apparaîtraient dans le cas où le Québec accèderait à la souveraineté complète. De ce point de vue, la référence très fréquente depuis quelque temps au modèle de la C.E.E. est également une illusion.

La doctrine de la souveraineté-association – qui, en l'état actuel des choses, est encore vague – n'a d'ailleurs pas besoin de la théorie politique pour se prouver à elle-même : il lui suffira de se faire. Elle constituera sûrement un cas d'espèce dans la vie politique contemporaine. Les politicologues, alors, pourront tenter de l'interpréter et d'en faire une théorie qui pourra peut-être servir ailleurs – en Ulster, au Pays basque, en Corse, en Écosse, en Belgique, pour ne donner que quelques exemples de désintégration potentielle à l'intérieur du monde occidental. Un tel effort d'interprétation serait plus utile et plus original que de répéter les discours scientifiques issus de contextes sociaux et politiques différents.

Mais l'impasse à laquelle aboutit Orban est intéressante dans la mesure où d'autres personnes, l'ayant pressentie, chercheront à la dépasser. C'est le cas de Luc-Normand Tellier qui propose essentiellement de faire la souveraineté complète du Québec, et de refaire une association, non plus avec le Canada, mais avec les cinq autres pays nordiques. C'est ici que le mythe nordique devient plus spécifiquement international.

Mais avant d'examiner la thèse, il importe de dire quelques mots de l'ouvrage lui-même. Car si la thèse mérite d'être discutée, l'ouvrage, lui, est d'une grande faiblesse, tant sur le plan de la méthode, de l'analyse, que de l'organisation générale.

Tellier est manifestement peu familier avec la littérature de relations internationales : son tableau de l'évolution mondiale récente, par exemple, est empreint d'une naïveté et d'une gaucherie qui enlèvent beaucoup de crédibilité à ses propositions. Il en va de même de son analyse de la politique étrangère canadienne, pleine de raccourcis et trop sommaire pour être prise au sérieux. L'ouvrage lui-même, par ailleurs, est décousu. Après une entrée en matière sur la place du Québec dans le monde, l'auteur nous livre ses propositions quant à ce que devrait être le rôle de l'État dans le développement national du Québec : le lien entre les deux propositions est si ténu qu'on échappe mal à l'impression que l'auteur profite de son livre pour livrer un message politique personnel. Il en va de même de la dernière partie consacrée à des questions de développement régional interne qui sont sans rapport avec l'essentiel de la doctrine internationale mise de l'avant par l'auteur. La référence occasionnelle aux expériences similaires dans les autres pays nordiques est de peu de conséquence pour la validité de sa proposition principale. Enfin, la démonstration souffre sur le plan de la méthode d'un certain nombre de lacunes : aucune bibliographie, très peu de rappels de la littérature scientifique, rien qui puisse éclairer dans un contexte théorique plus large la démarche suivie par l'auteur.

En fait, cet ouvrage est plutôt un pamphlet qu'un ouvrage scientifique. Prenons-le donc comme tel, et examinons la valeur intrinsèque de sa proposition première. Pour Tellier, le Canada fait face à deux défis : assurer sa survie face aux deux pôles dominants du monde occidental, les États-Unis et la Communauté européenne ; assurer à chacune de ses deux communautés nationales les moyens d'une existence qui corresponde à leur génie propre. Pour répondre au premier défi, Tellier propose que le Canada se rapproche intimement d'un ensemble d'États dont la taille réunie se compare à la sienne, soit les cinq pays nordiques. Dans le deuxième cas, le Canada se diviserait en deux États nationaux indépendants, qui s'associeraient ensuite dans un ensemble international plus vaste, le Conseil nordique. Le fondement de cette proposition est que tous ces États – le Canada, le Québec, et les cinq pays nordiques – partagent des intérêts d'une telle ampleur que cette association leur est en quelque sorte naturelle. Tous, par conséquent, devraient faire de ce conseil nordique élargi l'orientation première de leur politique étrangère pour assurer leur survie. Comme Tellier s'intéresse surtout au Québec, on pourrait résumer sa pensée, sans trop la déformer, de la façon suivante : l'indépendance du Québec est nécessaire et inévitable, mais elle n'est possible que par une diplomatie nordique privilégiée, qui est aussi dans l'intérêt premier du Canada et des membres du Conseil nordique. Toute cette famille nordique devrait donc s'unir dans un ensemble spécifique qui s'établirait entre les États-Unis et l'Europe des Neuf – bientôt des Dix.

C'est postuler beaucoup de choses. D'abord qu'il est dans l'intérêt du Canada de laisser se créer un Québec souverain pour pouvoir ensuite profiter de l'association nordique, puisque toute la pyramide de Tellier repose sur ce principe premier. Ensuite, qu'il est dans les moyens d'un Canada démembré à l'Est d'oublier le poids de l'Ouest et donc son rôle dans le Pacifique. Enfin, qu'il est dans l'intérêt simultané de tous les membres du Conseil nordique – dont on ne peut pas dire qu'il a lui-même réussi toutes ses opérations d'intégration – d'accepter un élargissement : deux États encore incertains, l'un et l'autre par surcroît profondément amarrés aux États-Unis par des liens qu'un simple coup de baguette institutionnelle ne supprimera pas.

Les erreurs d'appréciation de Tellier sont multiples. Son analyse, en particulier, est très faible en ce qui concerne la politique étrangère des cinq pays nordiques.

C'est ainsi qu'il est amené à sous-estimer d'une manière à peu près constante le poids des facteurs stratégiques dans la perspective d'un démembrement du Canada et de l'élargissement du Conseil nordique, comme si ces facteurs pouvaient être tenus pour indépendants de l'analyse économique. D'une part, il sous-estime l'attraction qu'exerce l'Europe occidentale – à des degrés divers, certes – sur ces pays, tant sur le plan économique que culturel. Il ne s'interroge pas un instant, d'autre part, sur les réactions des partenaires du Canada et des pays nordiques face à un tel projet. Il ne cherche même pas à considérer les effets négatifs que pourrait avoir sur l'Europe de l'Ouest ce décrochage de sa partie septentrionale, affaiblissant peut-être ainsi un ensemble géopolitique qui est nécessaire à la stabilité de tout l'Occident. Pense-t-il vraiment qu'une Europe un peu plus divisée diminuerait l'influence des États-Unis sur les uns et les autres et que les avantages de la nouvelle association compenseraient, pour chaque partenaire, cette balkanisation un peu plus grande de l'ensemble occidental ? Enfin, quels seraient les structures, les compétences et le mode de fonctionnement de cette association nordique ? Là-dessus l'auteur est muet.

À vrai dire, l'entreprise de Tellier est confuse au niveau conceptuel et superficielle au plan empirique. L'auteur a tenté de la préciser dans un document de travail présenté au Gouvernement du Québec⁸. Son analyse est ici plus réaliste et plus fine. Il faut regretter qu'il n'ait pas d'abord suivi cette démarche dans son livre. Car, en effet, si le projet d'un Conseil nordique élargi demeure une chimère dans le contexte actuel du système international, l'idée d'un « rapprochement », comme il le dit dans ce dernier document, est féconde. Comme telle, elle peut devenir une doctrine valable de politique extérieure, tant pour le Québec que pour le Canada.

Mais quel que soit le mérite de la proposition de Tellier, elle est en elle-même révélatrice de l'évolution du mythe nordique au Canada. Le petit ouvrage de Franklyn Griffiths est de ce point de vue encore plus significatif. Pour la première fois, en effet, on trouve ici une proposition de politique étrangère nordique intégrée, touchant à tous les aspects du problème.

Griffiths ne prétend pas faire œuvre scientifique : il s'agit bien d'une proposition de politique, dont le seul but, comme il le dit lui-même, est d'éveiller l'attention sur un aspect particulier des relations extérieures canadiennes. On pourra contester certains de ses postulats idéologiques – une politique internationale nordique comme solution aux problèmes d'identité et d'unité du Canada, aussi bien entre Anglo-Canadiens et Québécois, qu'entre Blancs et autochtones –, les trouver peut-être un peu naïfs face à la nature réelle des conflits, mais comme proposition de politique étrangère, dans le sens strict du terme, il s'agit là d'un effort de synthèse dont il sera impossible de ne pas tenir compte dans l'avenir.

La thèse de départ de Griffiths est que la région circumpolaire vient d'entrer dans une phase accélérée d'activités internationales, et qu'à cette fin une dimension nouvelle doit être ajoutée à la diplomatie canadienne. Les problèmes qui s'y posent sont nouveaux et les États qui y interviennent – outre le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, les États-Unis et l'URSS – ne semblent pas avoir une

8. Luc-Norman TELLIER, *Étude des possibilités de rapprochement économiques entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves*, Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec, 1978.

vue nette de la façon de les traiter. Le pays, par conséquent, qui se définira le premier une politique claire dans cette région sera celui qui en tirera le plus de bénéfices.

De ce point de vue, le Canada est à un tournant de son histoire : il lui est loisible de se doter d'une politique internationale régionale au moment même où cette région prend forme politiquement. Et c'est par surcroît le seul véritable système international régional auquel il appartient directement par la géographie.

Certes, Griffiths met en garde ses lecteurs – et le gouvernement – contre toute initiative qui serait mal préparée et ne correspondrait pas à des problèmes réels: on est donc loin des visions grandioses. Mais cette réserve faite, l'auteur invite les Canadiens à s'engager d'une manière déterminée dans cette région, à se donner une image globale du Nord et de ses diverses réalités, et à élaborer une doctrine de politique étrangère qui en tienne compte.

Après avoir passé en revue les diverses dimensions possibles d'une politique circumpolaire – notamment, les problèmes de souveraineté et de sécurité, le développement technologique et les questions d'environnement – Griffiths s'engage dans une série de recommandations quant à ce que pourrait être cette politique. Il serait inutile, ici, d'analyser ces recommandations en détail : elles sont à la fois structurelles – le système de gestion à mettre en œuvre – et politiques, dans le sens des mesures à prendre dans le court terme vis-à-vis de certaines questions (l'abandon de la doctrine des secteurs pour le bassin polaire, la conférence sur le droit de la mer, les négociations *SALT*, etc.). Elles doivent, chacune, être étudiées à leur mérite et complétées par d'autres dimensions que l'auteur reconnaît lui-même avoir négligées, comme les problèmes économiques.

Mais Griffiths met de l'avant une proposition globale quant à l'orientation de cette nouvelle politique qui est pertinente au sujet dont nous traitons ici. Essentiellement, il recommande que la politique nordique du Canada ait désormais deux axes distincts, mais intégrés : l'un en direction des pays nordiques, l'autre en direction de l'Arctique. Par là, il formule une synthèse qui tient compte des diverses réalités géopolitiques du Canada car ces deux axes, bien qu'interdépendants, ne présentent pas le même niveau d'activité internationale. De plus, en identifiant les pays nordiques comme l'une des composantes d'une politique circumpolaire, il satisfait à une dimension importante du mythe nordique, tel qu'il a commencé de se développer au Canada.

Par ailleurs, en faisant de l'Arctique un axe spécifique de politique étrangère, il intègre l'un des problèmes évoqués ci-haut au sujet de la nordicité : celui du rôle des populations autochtones dans l'aménagement du Nord. On pourra contester la place qu'il assigne à ces populations dans cette politique étrangère, mais on doit au moins lui reconnaître le mérite d'en avoir tenu compte. Ce que peu, jusqu'à maintenant, avaient eu la lucidité de faire.

Ainsi donc les propositions de Griffiths ferment-elles la boucle de la nordicité internationale au Canada. S'agit-il là d'un mouvement de pensée qui s'approfondira ? Se traduira-t-il par une doctrine officielle de politique étrangère ? Il n'est pas interdit de penser que la crise intérieure du Canada, l'échec relatif de la Troisième Option, la redéfinition en cours des grands objectifs de la diplomatie canadienne pour les années quatre-vingts, y conduisent.